

# FORMATION CACES® R487

## Grues à tour



### CONTEXTE

Le décret n°2008-244 du 7 mars 2008 valide que : la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. L'autorisation de conduite délivrée par l'employeur est obligatoire et doit s'appuyer, entre autres, sur un contrôle des connaissances et savoir-faire pour la conduite en sécurité.

### PERSONNES CONCERNÉES

Toute personne devant conduire une grue à tour, même occasionnellement.

### DÉLAI D'ACCÈS

- Pour les personnes qui mobilisent leur CPF, un délai minimum de 11 jours permet aux stagiaires de bénéficier d'un vrai délai de réflexion et facilite l'annulation.
- En fonction des disponibilités de stages / sur demande.

### DISPENSATEURS DE LA FORMATION

Reconnu compétent ayant suivi une formation et une validation de compétences. Formateurs spécialisés dans la conduite et la manipulation des grues à tour.

### MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Exposés interactifs pour la théorie, étude de cas.
- Pratique sur grue à tour en conditions réelles de chantier.
- Exercices d'élingage et de manœuvre de charges.

### OBJECTIFS

- Effectuer les contrôles et vérifications avant, pendant et après l'utilisation d'une grue à tour.
- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques pour conduire une grue à tour en sécurité.
- Maîtriser les techniques d'élingage et de manutention des charges.
- Appliquer les consignes de sécurité et les gestes de commandement.
- Réaliser les manœuvres de levage en sécurité (levage, orientation, distribution, translation).
- Obtenir le(s) CACES® R487 de la ou des catégorie(s) concernée(s).

### ACCESSIBILITÉ

La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap. Nous consulter au préalable.

### PRÉREQUIS

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Maîtrise de la langue française.
- Aptitude médicale à la conduite de grue (notamment travail en hauteur).
- Un test de 15 minutes sera réalisé avant chaque début de formation, afin d'évaluer le niveau du stagiaire.

### DISPOSITIF DE SUIVI

- Feuille d'émargement par demi-journée.
- Attestation de stage.

### DURÉE DE STAGE & LIEU

- Variable selon les catégories visées : initiale 3 à 5 jours & recyclage 2 à 3 jours (durée quotidienne de 7 heures).
- Calendrier disponible sur [www.egs-academy.com](http://www.egs-academy.com)
- Intra-entreprise / inter-entreprise au sein de notre agence.

### MODE DE VALIDATION

- Le stagiaire reçoit une attestation de formation.
- Cette formation permet au participant d'obtenir la certification.
- Test réalisé par un organisme testeur certifié.

### CONNAISSANCES THÉORIQUES

- Réglementation et rôle des différents organismes (recommandation R487).
- Technologie et terminologie de la grue à tour.
- Notions de physique : équilibre, moment, couple de renversement.
- Lecture et utilisation de l'abaque (courbe) de charge.
- Dispositifs et limiteurs de sécurité (charge, couple, fins de course).
- Risques liés à l'utilisation : vent, lignes électriques, interférences entre grues.
- Gestes de commandement et moyens de communication.
- Vérifications et opérations de maintenance de premier niveau.

### SAVOIR-FAIRE, PRATIQUE

- Effectuer les vérifications de prise et de fin de poste.
- Réaliser la mise en et hors service (mise en girouette, sécurisation).
- Exécuter les mouvements : levage, orientation, distribution / relevage, translation.
- Élinguer, déplacer et poser une charge à un emplacement précis en maîtrisant le ballant.
- Appliquer les gestes de commandement et communiquer avec le personnel au sol.

### CATÉGORIES

#### Catégorie 1

Grue à tour à montage par éléments (GME) et flèche distributrice

#### Catégorie 3

Grue à tour à montage automatisé (GMA)